MINISTERE DE L'ECONOMIE
ET DES FINANCES

DIRECTION GENERALE DES DOUANES

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
Union - Discipline - Travail

NOTE D'INFORMATION N° 75 /DU 05 AVR 2012
(Diffusion Générale)

J'ai l'honneur de porter à la connaissance de l'ensemble du service et des usagers, le remplacement du papier standard « A4 » par un modèle « A4 » sécurisé.

Le mode opératoire d'utilisation se fera comme suit :

1 – Condition d'application

Les documents ci-dessous énumérés ne sont recevables que s'ils sont imprimés sur le papier sécurisé. Ce sont :

- la déclaration en détail
- la liste des conteneurs
- la liste des documents précédents
- le bulletin de liquidation

2 – Mise à disposition du papier sécurisé

Les commissionnaires en douane agréés sont invités à retirer auprès de la Direction de l'Informatique le papier « A4 » sécurisé, pour en faire usage.

Toute difficulté d'application me sera signalée d'urgence.

DIRECTION GENERALE DES DOUANES
Le Directeur Général
COTE D'IVOIRE

COL. MAJ. ISSA COULIBALY